

INTRODUCTION

Protection des mineurs : Resserrer les maillons

Vous tenez entre vos mains le dix-huitième rapport sur la traite et le trafic des êtres humains. C'est aussi le deuxième publié au nom du Centre fédéral Migration, désormais connu sous le nom de Myria. En marge de ses compétences en matière de droits fondamentaux des étrangers et d'informations sur les flux migratoires, qui font l'objet du rapport « La migration en chiffres et en droits », Myria continuera à publier, chaque année, une évaluation indépendante de la politique menée en matière de lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains. Le rapport fera désormais référence à l'année de sa publication. Ce rapport 2015 est le premier du genre.

Les compétences de Myria en cette matière reprennent celles de l'ex-Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Elles incluent la possibilité d'ester en justice sur base de la loi du 13 avril 1995 réprimant la traite et le trafic des êtres humains. En 2014, le conseil d'administration a décidé de se porter partie civile dans six dossiers. Pour Myria, agir en justice n'est pas seulement une mission légale en soi ; c'est aussi un outil qui nous permet d'approfondir notre expertise, de récolter des exemples de bonnes et de mauvaises pratiques et de soutenir les dossiers symboliquement importants. Nombre des éléments d'analyse que vous trouverez dans ces pages sont directement issus de l'examen ou du suivi de ces dossiers. Nous ne disposons toutefois pas encore, hélas, de la possibilité de recevoir l'ensemble des décisions rendues par les cours et tribunaux. Cela nous permettrait pourtant d'aiguiser encore l'acuité de notre regard sur une matière humainement difficile et juridiquement complexe, sur laquelle l'accès aux données est d'une importance majeure.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, Myria est aussi reconnu officiellement comme composante indépendante du mécanisme de Rapporteur national sur la traite des êtres humains, ce qui renforce la mission légale qui était déjà la sienne. Outre sa participation à la cellule interdépartementale de coordination de la lutte contre la traite des êtres humains, cette fonction se traduit par la production du présent rapport : un regard indépendant, et néanmoins informé par l'insertion dans de nombreux réseaux nationaux et internationaux, sur la politique menée en matière de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.

Des outils de plus en plus performants...

Myria se réjouit, par ailleurs, de l'élargissement de la cellule interdépartementale : elle comprend désormais de nouveaux acteurs, tels que les représentants des communautés et des régions (évolution rendue nécessaire par le processus de fédéralisation du pays), la Cellule de traitement des informations financières (cellule anti-blanchiment) ou encore un représentant des centres d'accueil Payoke, Sürya et PAG-ASA. Il se réjouit également de l'adoption récente d'un nouveau plan d'action contre la traite des êtres humains 2015-2019.

Faut-il le rappeler, ces centres d'accueil constituent des acteurs de premier plan en matière de traite des êtres humains. Au jour le jour, ils permettent d'accueillir des victimes dans des conditions décentes. Myria plaide depuis longtemps pour la pérennisation des moyens pour ces centres. L'octroi de moyens supplémentaires, annoncée par la secrétaire d'État à l'égalité des chances en avril 2015, est à ce titre une excellente nouvelle. Nous continuerons notre soutien à ces structures notamment en poursuivant notre investissement dans le système ELDORADO, qui permet une gestion électronique uniforme des dossiers et qui, à terme, doit améliorer la collecte de données.

Myria accueille aussi favorablement l'adoption d'une nouvelle circulaire commune de politique criminelle en matière de lutte contre la traite des êtres humains (COL) entrée en vigueur le 15 mai 2015. Ce texte nous semble accorder une attention plus importante à l'intérêt des victimes, en ce compris les mineurs victimes de la traite. La lutte pourrait, selon nous, être encore plus intensifiée par le biais d'un plan d'action gouvernemental consacré exclusivement à la lutte contre le trafic des êtres humains, que nous appelons de nos vœux.

S'agissant plus spécifiquement de la lutte contre le trafic d'êtres humains, le présent rapport souligne l'importance d'une sensibilisation pour lancer le débat sur le trafic de familles avec enfants, et ce sur le plan international. De manière générale, comme le montre notre chapitre « Meilleures pratiques », la lutte contre le trafic d'êtres humains ne peut être couronnée de succès que par le biais d'une collaboration internationale effective.

... face à une criminalité de plus en plus élaborée

La jurisprudence le montre : les auteurs de traite et de trafic ont recours à des constructions juridiques de plus en plus complexes pour dissimuler l'exploitation de leurs victimes, telle que la sous-traitance en cascade, n'hésitant

pas à se retrancher derrière des personnes morales qui se retrouvent parfois elles-mêmes condamnées. En marge de ces artifices, l'exploitation conserve certes des atours plus bruts et classiques : le recours au chantage, au mensonge ou à la maltraitance physique et psychologique pour maintenir des victimes sous leur coupe restent des outils largement utilisés par les auteurs. On ne peut s'empêcher de noter, également, que les victimes concernées sont souvent très vulnérables, notamment lorsqu'elles sont mineures ou en situation précaire.

Nous avons précisément décidé de cibler cette année les focus sur les victimes des *loverboys*, et sur les mineurs victimes de mariages précoces et forcés en lien avec la traite des êtres humains. Les *loverboys* ? Des séducteurs qui parviennent à attirer dans leurs filets des jeunes filles en quête d'un avenir meilleur. Ils sont les symptômes d'un monde en plein changement, exposent la part importante prise par le recours aux sentiments dans l'exploitation. Les mineurs sont de manière générale très exposés à la traite et au trafic : mariages d'enfants liés aux origines culturelles, mineurs étrangers non accompagnés particulièrement vulnérables figurent parmi les éléments factuels analysés dans ce rapport.

Resserrer les maillons

Et la situation est préoccupante. Comme le relève l'asbl Minor-Ndako dans sa contribution à notre rapport, la Belgique a un rôle pionnier dans la lutte contre la traite des êtres humains : la qualité de ses instruments légaux, la disponibilité de son réseau d'accueil et l'humanité de son approche des victimes sont largement reconnues. Le point faible de la politique belge en matière de traite est clairement la carence de son approche en matière d'exploitation des mineurs, qui demande une

mobilisation nouvelle de tous les acteurs. Parce qu'ils mettent en jeu une multitude d'acteurs différents, les dossiers concernant l'exploitation des mineurs souffrent d'une approche globale. Il est temps, indéniablement, que cela

Le point faible de la politique belge est la carence de son approche en matière d'exploitation de mineurs.

cesse et que les différents maillons actifs sur ce terrain rassemblent leurs efforts. L'action menée par le centre spécialisé Esperanto, qui accueille spécifiquement des mineurs présumés victimes de traite des êtres humains, apporte de ce point de vue un éclairage précieux.

Les thèmes choisis par Myria pour le focus de son rapport (les *loverboys*, l'exploitation des mineurs, les mariages forcés et précoces) permettent de souligner un fait important : les enjeux en matière de traite et de trafic ne se situent pas seulement sur le plan de l'action

judiciaire. La sensibilisation reste un enjeu de premier plan - notamment, s'agissant des *loverboys*, au sein des écoles ; la formation des professionnels de terrain ; et une attention particulière à apporter à la communauté rom, particulièrement exposée au phénomène.

Les actions préventives sont essentielles, et doivent contribuer à permettre aux victimes d'oser se reconnaître elles-mêmes comme telles. Il est frappant de constater que toutes les personnes pouvant relever du statut de victime de la traite ne l'utilisent pas ; il peut paraître curieux que certaines victimes se transforment en auteurs dans certains réseaux. Cela oblige à constater que, malgré tous les efforts des autorités, la traite et le trafic d'êtres humains sont des notions fluctuantes, pouvant même différer de sens selon les contextes nationaux, et dans lesquelles la question de la définition même des termes prend une place prépondérante : qu'est-ce réellement qu'une victime de la traite et du trafic ? Rappelons à cet égard que si le trafic constitue une atteinte aux frontières des Etats, ce qui n'engendre pas en soi de statut particulier pour ceux qui ont recours aux passeurs, la traite concerne quant à elle une atteinte aux droits fondamentaux de la personne : l'infraction existe en soi, que la victime soit consentante à son sort ou non.

C'est entre autres au sein de de tels interstices que prospèrent les auteurs. Ils savent que les réglementations changent d'un pays à l'autre, que la collaboration internationale en la matière est parfois laborieuse. Ils savent que, dans une Europe qui chérit la liberté de conviction, convaincre les victimes d'adhérer elles-mêmes à leur sort, jusqu'à ce qu'elles refusent elles-mêmes de se voir comme victimes, peut s'avérer être une manière de parvenir à leurs fins, même s'il s'agit en réalité d'abuser de la crédulité ou de la précarité de femmes, d'hommes et d'enfants rêvant d'un avenir meilleur. La sensibilisation de tout un chacun envers ce qui constitue ou non une forme d'exploitation n'est dès lors pas seulement un défi pédagogique, mais une question de société. À ce propos, et comme Myria a déjà eu plusieurs fois l'occasion de le dire, l'une des meilleurs manières de lutter contre le trafic d'êtres humains reste l'élaboration de canaux migratoires légaux et sécurisés. Lutter contre la traite et le trafic des êtres humains, c'est ramener un peu plus de justice dans le monde.

François De Smet,

Directeur de Myria